

Titularisation : le compte n'y est pas !

Edito

Cette année aura donc été celle de l'espoir pour un certain nombre d'entre vous de mettre un terme à des années de galère en sortant de la précarité. Un espoir mitigé, certes, au vu des chiffres déconcertants d'admissibles aux concours réservés (CAPES-CAPET-CPE-COP). En effet, difficile de comprendre qu'il n'y ait eu aucun admissible chez les CPE, 3 en Lettres modernes ou encore 3 en maths si l'on considère le nombre de contractuels dans ces disciplines. Un bilan devra être tiré dans les semaines à venir pour mesurer l'impact de la loi dans notre académie pour cette première session. Gageons que le démarrage a été quelque peu difficile, aussi bien pour les collègues qui ne savaient pas s'ils étaient éligibles ou non au dispositif, que pour le rectorat qui semble avoir eu du mal à prendre la mesure de ce dispositif tout en tenant compte des annonces tardives du Ministère. La première analyse qui peut être faite suite au Groupe de travail du 18 avril dernier portant sur la mise en place des concours, c'est que très peu de candidats ont fait le choix de se présenter. Vous trouverez par ailleurs un compte-rendu de ce GT dans cette publication, mais beaucoup d'ayants droit semblent avoir renoncé à se présenter, incertains quant à l'affectation après admission. De ce côté, des garanties ont été apportées, au moins concernant l'année de stage puisqu'une bonification de 950 points sera accordée aux lauréats des concours réservés et examens professionnels (PLP). Le SNES continue de demander qu'une bonification de nature à permettre aux néo-titulaires de rester dans leur académie soit actée. Le Ministère et les rectorats doivent rester attentifs à cette possibilité.

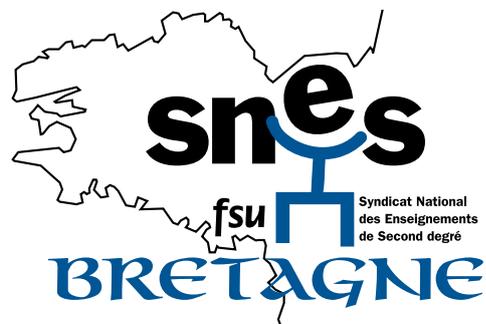
Concernant l'emploi des contractuels à la prochaine rentrée, nous vous avons déjà alerté sur les difficultés qui risquent de survenir, car le rectorat et les établissements vont devoir faire face à la présence dans les établissements de nombreux stagiaires dès septembre : stagiaires lauréats des concours externes (354 dont 39 PLP), contractuels-étudiants M2 admissibles aux CAPES externes 2013-2 (environ 600 supports prévus pour des contrats à 6h), stagiaires des concours internes et stagiaires des concours réservés et examens professionnels. Même si cela va dans le bon sens, celui du recrutement de jeunes étudiants qui va permettre de redonner du souffle, on voit bien que les affectations des contractuels vont être difficiles. La CCP de juillet risque sans doute de nommer très peu de collègues et les services risquent d'être éclatés sur plusieurs établissements et/ou dans des zones éloignées des villes. Vos élus à la CCP ne manqueront pas de faire au mieux début juillet et d'interroger le rectorat sur les perspectives pour septembre.

D'ores et déjà, et traditionnellement, vous pouvez nous retourner la fiche syndicale présente dans cet envoi afin de nous faire connaître vos vœux et vos attentes. N'oubliez pas d'y joindre l'appréciation portée par votre chef d'établissement, et ce en vue de préparer la Commission Consultative Paritaire qui se tiendra début juin. S'il ne vous l'a pas communiquée, rien ne le justifie : vous pouvez donc la lui demander sans aucun problème. Faites nous part de tout refus.

Comme l'an passé, le SNES-FSU viendra à votre rencontre dans les départements en juin et juillet. Il est important de venir et faire venir dans ces réunions, pour s'informer, se défendre et s'organiser pour obtenir des avancées. La FSU est majoritaire chez les personnels non titulaires et pèse largement dans les discussions. Saisissez-vous de cette force !

Bon courage à tous et notamment à ceux qui se préparent à passer les épreuves orales !

Christelle Carnet
Rennes, le 9 mai 2013



Dates des Réunions syndicales départementales

Mercredi 29 mai - St Brieuc

Mercredi 5 juin - Lorient

Mercredi 26 juin - Brest

Mercredi 3 juillet - Rennes

(voir en p4 pour les inscriptions)

**Pensez à nous
retourner votre
fiche syndicale**

Compte rendu du GT non titulaires du 18 avril 2013

Le 18 avril dernier s'est tenu le GT non titulaires sur la mise en place et le suivi des concours réservés et examens professionnels. Le SNES-FSU a alerté le rectorat sur le faible nombre d'admissibles aux concours réservés dans l'académie. Il semblerait que très peu de dossiers RAEP aient été déposés par les collègues. Nous demandons néanmoins un bilan chiffré du nombre de dossiers déposés par les candidats pour chaque discipline.

Pour l'heure, le rectorat n'est pas en mesure de fournir ces chiffres, seul le Ministère disposant de ces informations. Nous espérons être en possession de ces données lors de la CCP non titulaires qui devrait se tenir début juin. Vos élus à la CCP ne manqueront pas de tout faire pour les obtenir.

Nous voulons une formation aux concours !

Lors de ce groupe de travail, la FSU est longuement intervenue sur le manque de formation (et d'information !) à ces concours. Rien n'a été mis en place pour aider les candidats à constituer leur dossier, pas ou peu de formations disciplinaires ont été mises en place, et quand elles l'ont été, elles ne préparaient qu'à l'épreuve orale (exemple d'une formation en maths où aucun collègue inscrit à la préparation à l'oral n'a été admissible !). Pour nous, cela est inacceptable et nous n'avons pas manqué de le dire ! Comment accepter que de telles formations aient été mises en place pour les éligibles aux concours de catégorie B, mais pas pour les catégories A ? La FSU a donc demandé que les collègues puissent bénéficier dès la rentrée prochaine d'un programme de formation au dossier RAEP et à l'épreuve orale. Nous demandons également qu'une personne référente sur les concours et examens soit nommée prochainement afin de nous permettre d'avoir un interlocuteur qui connaisse parfaitement le dossier. Le rectorat semble conscient de la nécessité d'offrir une formation aux candidats. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des prochaines CCP de juin et de juillet, et espérons bien

avancer sur le sujet.

L'année de stage pour les lauréats des concours réservés et examens professionnels

Il a donc été décidé d'accorder une bonification de 950 points aux lauréats de ces concours pour l'affectation en stage à la rentrée prochaine, ce qui est la garantie quasi-certaine de rester dans l'académie. Rien n'est encore décidé pour l'année après le stage : les néo-titulaires devront participer au mouvement Inter-académique avec tous les autres candidats (externe et interne), mais le ministère envisage là encore de bonifier ceux qui auront été titularisés via le dispositif de résorption de l'emploi précaire, afin de leur permettre de rester dans l'académie, eu égard à la particularité de leurs conditions d'exercice en tant qu'ex non titulaires. C'est le sens des demandes de la FSU.

Le point sur les CDI et la CDIisation

Le rectorat nous a remis une synthèse des mesures de cdisation à différentes dates. Voici un tableau récapitulatif du nombre de CDI :

	CDI avant le 11 mars 2012	CDI entre le 11 mars 2012 et le 14 mars 2012	CDI entre le 14 mars 2012 et le 18 avril 2013
Agents en CDI	116	86	21

Le dispositif de CDIisation se poursuit, et le rectorat transforme les CDD et CDI dès que les 6 ans d'ancienneté sont acquis.

N'oubliez pas de nous fournir vos états de services avec la fiche syndicale afin que nous puissions vérifier que vous n'avez pas été écarté de la mesure de CDIisation.

INFO +

7 juin :
*CCP avancement
d'échelon des MA et
collègues en difficulté*

12/13 juillet :
*Affectations des
Non Titulaires*

Un nouvel interlocuteur pour les non-titulaires



Joël Mariteau, professeur d'Histoire Géographie au lycée Freyssinet de Saint-Brieuc, Commissaire paritaire des certifiés et militant chevronné, reprend le dossier des non-titulaires à la section académique du SNES à compter de la rentrée prochaine. Il prend en effet le relais de Christelle Carnet qui quitte l'académie pour quelques années. Ce sera désormais un de vos interlocuteurs privilégiés sur toutes les questions vous concernant.

Admissibilité concours

Comme nous le rappelons dans l'édito, nous avons tous été surpris devant les chiffres de l'admissibilité aux concours réservés. De plus, un certain nombre de collègues a été contacté par le rectorat les avertissant de leur non-éligibilité et leur demandant ainsi de ne pas se présenter aux épreuves orales. Le Ministère, alerté par le SNES, a rectifié le tir et nous vous avons informé par mail dès le 23 avril de ne pas tenir compte des « conseils » du Rectorat. La vérification des 4 années d'ancienneté se fera au niveau national en prenant en compte les situations individuelles des collègues.

Pour information, voici un relevé non exhaustif des admissibilités pour quelques disciplines. Nous rappelons que les candidats à l'examen professionnel n'étaient pas concernés par l'admissibilité et que tous ceux qui ont postulé à cet examen étaient ou sont convoqués à l'épreuve orale.

Discipline (CAPES-CAPET-CPE-COP)	Admissibles	Admis*
CPE	0	
Italien	2	
SES	5	2
STMS	1	
Lettres modernes	3	1
Philo	0	
Maths	3	0
Documentation	1	0
Sciences physiques	1	
Arts appliqués design	3	
EPS	4	
Anglais	6	
Allemand	2	
Techno	7	
COP	3	
Espagnol	6	
Lettres classiques	0	
SVT	4	
Eco gestion	0	
Histoire-géo	6	
Education musicale	1	
Arts plastiques	8	

Discipline (PLP)	Dossiers RAEP	Admis*
Industries graphiques	3	
Arts appliqués design	7	
Lettres-anglais	1	
Bâtiment opt. Peinture	4	
Génie ind. Bois	10	
Divers arts textiles	1	
Maths sciences		2
Lettres histoire	3	1
Eco G compta	6	3 (P) 2 (C)**
Eco G communication		1

*Admissions parvenues au 9 mai 2013

**P = admis sur liste principale C = admis sur liste complémentaire.

Si vous êtes admis sur liste principale, vous serez reçu sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité. Si vous êtes admis sur liste complémentaire, vous ne serez reçu qu'en cas de désistement ou de non éligibilité d'un candidat sur la liste principale.

Pour les lauréats des concours réservés et examens professionnels

Certains parmi vous connaissent déjà les résultats d'admission et ont appris qu'ils étaient reçus.

Nous les en félicitons !

Voici donc le calendrier des opérations pour ces collègues et ceux qui auront leur résultat dans les jours à venir. Pour connaître les conditions précises d'affectation, reportez-vous au BO n°16 du 18 avril 2013 disponible à cette page :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71461

Du 2 mai au 16 juin :

vous devez saisir vos vœux sur SIAL afin d'être affecté dans une académie pour votre année de stage. Votre académie d'origine sera bonifiée de 950 points. La note de service n° 2013-061 du 17-4-2013 précise : « Les lauréats des concours réservés et des examens professionnalisés réservés bénéficient d'une bonification de 950 points, valable sur l'académie dans laquelle ils exerçaient, en qualité d'agent non titulaire, à la condition de la solliciter en vœu 1 ».

21 juin 2013 :

date limite d'envoi des pièces justificatives. Nous vous rappelons que pour la prise en compte du rapprochement de conjoint, la PACS ou le mariage doit être conclu avant le 1 juillet 2013.

A partir du 5 juillet :

résultats d'affectation sur SIAL. Le SNES, le SNEP et le SNUEP vous tiendront informés des résultats si vous êtes syndiqué.

En tout état de cause, tenez-nous informés de vos démarches et n'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative à l'affectation.

Réunions dans les départements

Le secteur non titulaires du SNES, SNEP et SNUEP organise des rencontres dans les départements au mois de juin. Après la mise en place de la première session des concours réservés et examens professionnels, et avant les affectations de juillet, ces réunions/permanences seront l'occasion de répondre à vos questions et de prendre contact avec vous. Nous vous attendons nombreux, syndiqués et non syndiqués : contactez votre section départementale pour vous y inscrire.

Mercredi 29 mai - 14h30 - St Brieuc

Mercredi 5 juin - 14h30 - Lorient

Mercredi 26 juin - 14h30 - Brest

Mercredi 3 juillet - 14h30 - Rennes

Pour une meilleure organisation, veuillez vous inscrire par mail auprès de la section départementale où vous souhaitez vous rendre.

SNES 22 :

18 rue de Brest
22000 SAINT BRIEUC
Tél : 02 96 33 75 47
@ : snes22@wanadoo.fr

SNES 35 : 14 rue Papu
35000 RENNES
Tél : 02 99 63 62 32
Portable : 06 76 36 04 22
@ : snes.35@wanadoo.fr

SNES 29 - BREST :

Maison du peuple
2 place Edouard Mazé
29283 BREST cedex
Tél : 02 98 43 33 51
@ : snes.fsu.29@wanadoo.fr

SNES 56 :
Cité Allende - 12 rue Colbert
56100 LORIENT
Tél : 02 97 64 42 97
@ : snes.morbihan@neuf.fr

CCP du 7 juin : avancement d'échelon et collègues en difficulté

Comme tous les ans, la CCP du mois de juin est réunie afin d'examiner l'avancement d'échelon des MAGE. Les collègues concernés doivent donc nous retourner au plus vite leur fiche syndicale !

Cette CCP examine également la situation des collègues (MA et Contractuels CDI et CDD) ayant rencontré des difficultés dans l'année et ayant reçu un avis réservé ou défavorable du chef d'établissement lors de la demande de renouvellement, et/ou un avis défavorable de l'IPR en cas d'inspection. Si vous avez reçu un tel avis, il faut rapidement prendre contact avec la section académique du SNES : nous ne pourrions vous défendre que si nous sommes en possession d'informations vous concernant.

Le rectorat ne prévient pas les collègues dont la situation sera examinée ! Seuls vos élus vous contacteront, à condition d'avoir vos coordonnées !

Ne restez pas isolés, prenez contact avec vos élus FSU !

Affectations juillet

Juillet : à l'issue de l'affectation des TZR (Titulaires Remplaçants), le rectorat procède à l'affectation des non titulaires dans un ordre défini

- ✓ les MA garantis d'emploi
- ✓ les contractuels en CDI
- ✓ les contractuels en CDD dans l'ordre décroissant d'ancienneté.

Les élus non titulaires FSU siègent lors de ce groupe de travail : c'est pourquoi ils ont besoin de la fiche syndicale (jointe à cette publication) vous concernant. N'hésitez pas à y noter toutes les informations utiles pour vous défendre au mieux.

Dès la fin de ce groupe de travail, vous avez la possibilité de nous appeler à la section académique du SNES pour avoir connaissance de votre affectation. Dans les jours qui suivent, nous faisons parvenir un courrier à nos syndiqués précisant le ou les établissements d'affectation et la quotité.

Pensez à vous syndiquer !
Renvoyez-nous le coupon d'adhésion ci-dessous
Nous vous rappelons qu'une cotisation exceptionnelle de 37 euros est réservée aux collègues sans traitement.

Coupon d'adhésion

à envoyer à la section académique du SNES :
24 rue Marc Sangnier - 35200 Rennes
Tél. 02 99 84 37 00 - Mail. s3ren@snes.edu
Nous vous contacterons ensuite pour finaliser votre adhésion

NOM :

PRÉNOM :

Adresse personnelle :

.....

CP : Localité :

Téléphone :

Portable :

Mail :@.....

Catégorie :

Discipline :

Nom de l'établissement :

.....